

AVIS DES SOCIETES

ERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

- BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan
Arrêté au 30 Juin 2017
(unité : en milliers de dinars)

	<i>A C T I F</i>	<i>Note</i>	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AC 1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	28 164	16 696	22 006
AC 2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	133 998	87 469	107 998
AC 3	Créances sur la clientèle	3	712 779	709 310	705 412
AC 4	Portefeuille commercial (*)	4	95 675	85 202	96 484
AC 5	Portefeuille d'investissement (*)	5	18 951	19 077	18 444
AC 6	Valeurs immobilisées	6	17 123	15 114	17 200
AC 7	Autres actifs	7	11 689	22 305	13 186
	TOTAL ACTIF		1 018 379	955 173	980 730
	<i>P A S S I F</i>				
PA 2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	179 956	97 774	117 004
PA 3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	556 889	609 584	592 445
PA 4	Emprunts & ressources spéciales	10	132 618	100 291	126 947
PA 5	Autres passifs	11	19 516	17 657	15 183
	TOTAL PASSIF		888 979	825 306	851 579
	<i>CAPITAUX PROPRES</i>				
CP 1	Capital		90 000	90 000	90 000
CP 2	Réserves		47 398	47 295	47 346
CP 3	Actions propres		-840	-840	-840
CP 5	Résultat reporté		-7 355	-8 293	-8 293
CP 6	Résultat de la période		197	1 705	938
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	129 400	129 867	129 151
	TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 018 379	955 173	980 730

(*)Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité (Cf. note 4)

Etat des engagements hors Bilan
Arrêté au 30 Juin 2017
(unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>					
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	69 071	118 549	68 788
HB 2	Crédits documentaires		26 545	30 750	31 877
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			95 616	149 299	100 655
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>					
HB 4	Engagements de financement donnés		77 337	182 139	53 218
HB 5	Engagements sur titres		24 849	32 000	15 600
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			102 186	214 939	68 818
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>					
HB 6	Engagements de financement reçus	14	-	8 000	-
HB 7	Garanties reçues	15	620 621	508 293	531 114
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			620 621	516 293	531 114

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 30 Juin 2017
(unité : en milliers de dinars)

		Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
	Produits d'exploitation bancaire				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	16	25 278	25 425	50 203
PR 2	Commissions		7 515	6 254	13 283
	Gains sur opérations de change	17	1 509	477	1 351
PR 3	Revenus du portefeuille commercial (*)	18	3 401	2 139	4 825
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement (*)	19	326	359	369
	Total produits d'exploitation bancaire (*)		38 039	34 654	70 031
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	-17 504	-15 004	-30 554
CH 2	Commissions encourues		-255	-202	-360
	Total charges d'exploitation bancaire		-17 759	-15 206	-30 914
	PRODUIT NET BANCAIRE (*)		20 279	19 448	39 117
PR 5/CH 4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21	-5 656	-4 501	-8 946
PR 6/CH 5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (*)	22	183	-852	-831
PR 7	Autres produits d'exploitation		-	-	-
CH 6	Frais de personnel	23	-9 996	-7 832	-18 692
CH 7	Charges générales d'exploitation	24	-3 725	-3 185	-6 911
CH 8	Dotations aux amortissements sur immobilisations. Dotations aux résorptions des non valeurs		-973	-768	-1972
	RESULTAT D'EXPLOITATION		112	2 310	1 765
PR 8/CH 9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		198	192	-
CH 11	Impôts sur les sociétés	25	-113	-797	-681
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		197	1 705	1 084
PR 9/CH10	éléments extraordinaires		-	-	-146
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		197	1 705	938

(*) Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité (Cf. note 18 et 19)

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 30 Juin 2017
 (unité : en milliers de dinars)

ACTIVITE D'EXPLOITATION	Note s	30/06/201 7	30/06/201 6	31/12/201 6
Produits d'exploitation bancaires encaissés		38 366	33 282	66 504
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-14 506	-14 216	-14 804
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-7 901	33 014	9 236
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-32 843	39 794	19 186
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-14 983	-14 925	-25 976
Autres flux d'exploitation		6 034	-81 245	-79 054
Impôts sur les sociétés		-747	-75	-204
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-26 580	-4 371	-25 112
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 310	1 462	386
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		1 933	6 277	-1 438
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 247	-1 835	-4 447
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		996	5 904	-5 499
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts		10 805	-	39 195
Remboursement d'emprunts		-7 750	-7 750	-17 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		-15 880	2 721	1 888
Dividendes versés		-	-	-
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		-12 825	-5 029	23 833
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-38 409	-3 496	-6 778
Liquidités et équivalents en début de période		-1 709	5 069	5 069
Liquidités et équivalents en fin de période	26	-40 118	1 573	-1 709

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

4. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué de :

Un portefeuille commercial : Ce portefeuille est constitué de Titres de placement (BTA, obligations et fonds gérés

Pour l'évaluation : le portefeuille BTA est évalué mensuellement, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 25. Dans ce sens, nous adoptons la courbe des taux éditée par la Société Tunisie Clearing pour valoriser le portefeuille BTA.

Ainsi, seules les moins-values potentielles (dégagées entre le prix déterminé par la courbe des taux reflétant la juste valeur de la ligne, et le Coût Moyen Pondéré d'acquisition) sont comptabilisées.

Quant aux règles de constatation des intérêts, nous adoptons la méthode linéaire paragraphe 47 de la NC 25, la valorisation se fait mensuellement.

Un portefeuille d'investissement constitué de titres de participations détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme.

Sont classés parmi les titres de participation :

Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;

Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

3.6.1- Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification desdites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

3.6.2- Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Les établissements de crédit peuvent pour l'évaluation du montant de ces provisions recourir à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet ou s'appuyer sur des modèles qui leurs sont propres et dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Le montant de la dotation aux provisions additionnelles au titre de la période close au 30/06/2017 a été estimé à 4.007 KDT.

3.6.4- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7-Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées .Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.

Les opérations de change à terme à des fins de couverture sont réévaluées en fin de période au cours de change au comptant de la date d'arrêté

Au 30/06/2017 le montant global de la contrevaieur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises est de : 9 755 KDT

3.8-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3.9 Note portant déclaration des principes comptables appliqués :

Nous déclarons que les mêmes principes et méthodes comptables sont adoptés pour l'établissement de comptes intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2017 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016.

3.10 NOTE SUR LES EMISSIONS, ACHATS ET REMBOURSEMENTS DE DETTES ET D' ACTIONS ORDINAIRES CF. A LA NC 19 :

La banque n'a réalisé aucune de ces opérations durant la période intermédiaire

3.11 NOTE SUR LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA FIN DE PERIODE INTERMEDIAIRE :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle de d'établissement des états financiers.

4.1- ACTIFS

Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Caisse agences dinars	5 237	3 231	3 613
Caisse agences devises	2 698	2 375	1 062
Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 953	1 122	429
Banque Centrale de Tunisie en devises	15 276	9 968	16 902
TOTAL	28 164	16 696	22 006

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Créances sur les établissements bancaires	106 633	63 039	72 518
Créances sur les établissements financiers	27 365	24 430	35 480
TOTAL	133 998	87 469	107 998

Ces créances se détaillent comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	22 000	14 000	0
Prêts interbancaires en devises	26 600	-	2 843
Prêts swap en devises	38 453	12 984	41 408
Avoirs chez les correspondants locaux	65	71	65
Avoirs chez les correspondants étrangers	19 515	35 984	28 202
Créances sur les établissements financiers	27 365	24 430	35 480
TOTAL	133 998	87 469	107 998

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 juin 2017, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes débiteurs de la clientèle	40 818	44 540	37 916
Autres concours à la clientèle	744 902	723 539	732 235
Crédits sur ressources spéciales	6 427	7 598	6 519
TOTAL	792 147	775 677	776 670

Ces créances se détaillent comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Concours CT (1)	209 456	203 871	211 440
Concours M.L.T. (2)	503 142	480 577	485 714

Comptes débiteurs de la clientèle	40 818	44 540	37 916
Leasing (3)	38 731	45 883	41 557
Valeurs en recouvrement	-	806	43
Total brut	792 147	775 677	776 670
Agios réserves	-22 517	-18 018	-19 478
Provisions	-51 213	-43 336	-46 142
Provisions collectives	-5 638	-5013	-5 638
Total net	712 779	709 310	705 412

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Encours non échus	198 364	189 354	203 481
Avance sur dépôt à terme	2 176	5 790	3 399
Intérêts et Commissions impayés	89	113	89
Principal impayé	10 852	10 507	6 436
Intérêts et commissions perçus d'avance	-2 025	-1 893	-1 965
Total	209 456	203 871	211 440

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Encours non échu	458 678	441 475	444 723
Principal échu	-1	604	-
Intérêts et commissions échus	-	255	-
Principal impayé	30 914	27 694	28 817
Intérêts et commissions impayés	9 927	8 014	8 341
Intérêts à recevoir	3 446	2 356	3 657
Avance en comptes courants	185	186	186
Intérêts perçus d'avance	-	-7	-10
Frais de protêt	-7	-	-
Total	503 142	480 577	485 714

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Encours	38 012	45 146	40 437
Principal impayé	334	291	438
Intérêts impayés	273	127	394
Intérêts courus	-	244	137
Autres créances	112	75	151
Total	38 731	45 883	41 557

Les engagements par secteur d'activité se présentent comme suit

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	5 877	79 195	82 614	83 909	251 547	503 142
Concours CT	6 466	76 060	123 942	330	2 658	209 456
Leasing	542	6 061	31 914	214	-	38 731
Comptes courants débiteurs	674	6 802	26 141	607	6 594	40 818
TOTAL BRUT	13 559	168 118	264 611	85 060	260 799	792 147

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	juin-17	juin-16	juin-17	juin-16	juin-17	juin-16
Concours MLT	391 332	380 771	111 810	100 612	503 142	481 383
Concours CT	183 068	188 135	26 388	15 736	209 456	203 871
Leasing	30 899	45 191	7 832	692	38 731	45 883
Comptes courants débiteurs	32 898	38 473	7 920	6 067	40 818	44 540
TOTAL Brut	638 197	652 570	153 950	123 107	792 147	775 677

Note 4 : Portefeuille commercial

Le portefeuille commercial se compose de BTA, obligations et fonds gérés et se détaille comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres de placement à revenus fixes	81 736	70 230	80 075
BTA	54 625	45 424	54 225
Obligations	29 649	26 514	28 364
Primes d'acquisition BTA	-1 894	-1 125	-1 616
Moins-value BTA	-644	-583	-898
titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	14 792	16 102	16 102
Fonds gérés	14 792	16 102	16 102
Créances rattachées	1 836	1 623	2 996
Total Brut	98 364	87 955	99 173
Provisions	2 689	2 753	2 689
Total Net	95 675	85 202	96 484

Note 5 : portefeuille titres d'investissement

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres de participation des entreprises associés	9 042	9 452	8 943
Autres Titres de participation	11 354	11 304	11 355
Créances rattachés	1 075	1 024	850
Total brut	21 471	21 780	21 148
Provisions	2 520	2 703	2 704
Total net	18 951	19 077	18 444

Ces participations se détaillent selon la cotation comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres cotés	7 288	7 288	7 288
Titres non cotés	13 108	13 468	13 010
Créances rattachées	1 075	1 024	850
TOTAL Brut	21 471	21 780	21 148
Provisions	2 520	2 703	2 704
TOTAL Net	18 951	19 077	18 444

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur BRUTE au 31/12/2016	ACQUISITIONS	CESSIONS	Valeur Brute au 30/06/2017	Amortissements cumules au 30/06/2017	Valeur Nette au 30/06/2017
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	6 830	37	-	6 867	1 851	5 016
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 674	27	-	1 701	1 234	467
Matériel Informatique	6 511	310	-	6 821	4 641	2 180
Matériel de Transport	395	-	-	395	301	94
A, A & Installations	10 765	690	-	11 455	6 091	5 364
Total	30 177	1 064	0	31 241	14 118	17 123

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 30 juin 2017, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes de régularisations (produits à recevoir)	2 320	2 424	2 781
Autres	9 369	19 881	10 405
TOTAL	11 689	22 305	13 186

Les différents postes d'autres actifs sont les suivants :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Personnel	4 657	4 688	4 586
Etat et collectivités locales	1 005	2 511	1 165
Autres débiteurs	3 098	11 089	3 800
Charges reportées	151	2	301
Opérations monétiques	80	126	334
Créances prises en charge par l'Etat	2 698	3 889	3 000
Total	11 689	22 305	13 186

4.2-PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Emprunts et refinancement BCT	94 000	65 000	55 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	80 912	13 163	41 233
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	4 000	16 000	19 000
Avoirs des Correspondants Etrangers	172	186	161
Créances rattachées	140	352	904
Dépôts des établissements financiers spécialisés	732	3 073	706
TOTAL	179 956	97 774	117 004

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôt à vue	365 245	430 904	406 331
Autres	191 644	178 680	186 114
TOTAL	556 889	609 584	592 445

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts à terme en dinars	184 984	175 850	183 013
Dépôts à terme en devises	6 660	2 830	3 101
Comptes courants personnes physiques	34 539	27 096	28 314
Comptes courants personnes morales	73 124	39 317	48 639

Comptes d'épargne	63 281	52 566	62 055
Comptes professionnels en devises	5 445	5 022	4 730
Dépôts en dinars convertibles	3 631	5 397	6 170
Certificats de dépôt	36 500	94 500	73 000
Comptes prestataires de service en devises	1 197	882	1 016
Comptes négoce international	23	255	546
Personnes non résidentes	101 839	161 930	141 169
Autres sommes dues à la clientèle	45 666	43 939	40 692
TOTAL	556 889	609 584	592 445

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Encours Emprunts extérieurs	5 500	10 431	6 364
Autres Emprunts	127 118	89 860	120 583
TOTAL	132 618	100 291	126 947

Ces emprunts sont constitués d'emprunts extérieurs et d'emprunts obligataires et se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Encours emprunts extérieurs	5 500	10 431	6 364
Frais financiers/Emprunts extérieurs	23	138	35
Encours Emprunts obligataires	113 250	80 500	110 195
Autres emprunts	10 000	6 502	8080
Frais financiers/Emprunts	3 845	2 720	2273
Total	132 618	100 291	126 947

Note 11 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Organismes sociaux	2 267	1 872	2 079
Personnel	3 227	2 150	2 591
Etat et collectivités locales	1 313	1 779	2 057
Autres créditeurs	9 195	6 872	5 729
Valeurs exigibles après encaissement	3 514	4 984	2 727
Total	19 516	17 657	15 183

4.3-CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Capital	90 000	90 000	90 000
Réserves	47 398	47 295	47 346
Actions propres	-840	-840	-840
Résultats reportés	-7 355	-8 293	-8 293
Résultat de la période	197	1 705	938
Total	129 400	129 867	129 151

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Cautions en faveur de la clientèle	62 246	64 747	61 596
Cautions en faveur des établissements financiers	5 261	50 284	6 740
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	1 564	3 518	452
Total	69 070	118 549	68 788

Note 14 : Engagements de financement reçus

Au 30 juin 2017, La banque n'a pas d'engagements de financement reçus.

Note 15 : Garanties reçues

Au 30 juin 2017, les garanties reçues présentent un solde de **620 621** KDT et représentent des garanties sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

4.5-ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se présente comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	324	104	216
Opérations avec la clientèle	24 963	25 321	49 987
TOTAL	25 287	25 425	50 203

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Opérations de trésorerie et Interbancaire	324	104	216
Intérêts sur les prêts	23 389	23 478	46 690
Revenus Leasing	1 494	1 676	3 066
Commissions sur engagements	80	167	231
Total	25 287	25 425	50 203

Note 17 : Gains sur opérations de change

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
gains sur opérations de change	1 509	477	1 351
Total	1 509	477	1 351

Note 18 : Revenus du portefeuille commercial

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Revenus des BTA	2 088	1 004	2 328
Revenus des Obligations	1 058	828	1 826
Revenus Fonds Gérés	255	307	671
Total	3 401	2 139	4 825

Note 19 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique se présente comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Revenus des entreprises associées et coentreprise	326	359	369
Revenus titres participations	-	-	-
TOTAL	326	359	369

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dividendes	517	298	304
Plus-values sur Titres	-191	61	65
Total	326	359	369

Note 20 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se présente comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	3 367	3 434	6 448
Intérêt sur Emprunts extérieurs et ressources spéciales	3 774	2 517	4 737
Opérations sur la clientèle	10 363	9 053	19 369
TOTAL	17 504	15 004	30 554

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Opérations de trésorerie et Interbancaire	3 367	3 434	6 448
Intérêts sur Emprunts extérieurs	103	219	364
Commissions sur Emprunts extérieurs	6	51	64
Charges sur Emprunts obligataires	3 665	2 247	4 309
Intérêts sur dépôts	10 363	9 053	19 369
Total	17 504	15 004	30 554

Note 21 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Reprise des provisions sur prêts	753	578	1 942
Dotations aux provisions sur prêts	-5 585	-4 834	-9 931
Dotations aux provisions hors bilan	-32	-134	-163
Dotations aux provisions Leasing	-562	-122	-336
reprise provisions Leasing	98	211	483
Dotations à provisions créditrices diverse	-341	-200	-941
reprises hors bilan	13	-	-
Total	-5 656	-4 501	-8 946

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dotations aux provisions sur titres	-82	-852	-831
Reprises de provisions sur titres	265	-	-
Total	183	-852	-831

Note 23 : Les charges du personnel

Les charges de personnel, au 30 juin 2017, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Appointements et compléments	7 083	5 465	13 755
Avantages complémentaires	423	261	621
Charges sociales connexes	1 960	1 651	3 412
Autres frais du personnel	15	15	464
Dotations des congés payés	515	440	440
Total	9 996	7 832	18 692

Note 24 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Frais exploitations non bancaires	2 331	1 958	4 598
Autres charges générales d'exploitation	1 394	1 227	2 313
TOTAL	3 725	3 185	6 911

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Impôts et taxes	334	273	563
Rémunérations des services extérieurs	1 961	1 654	3 982
Transports et déplacements	36	31	53
Autres charges générales d'exploitation	1 394	1 227	2 313
Total	3 725	3 185	6 911

Note 25 : Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt afférente au premier semestre 2017 s'est élevée à **113 KDT**.

4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/2017, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de - 40 118 KDT :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Caisse agences dinars	5 237	3 233	2 965
Caisse agences devises	2 698	2 375	1 710
Banque Centrale de Tunisie en dinars	4 953	1 121	429
Banque Centrale de Tunisie en devises	15 276	9 968	16 902
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	22 000	14 000	-
Prêts interbancaires en devises	65 052	12 984	44 251
Avoirs chez les correspondants locaux	63	71	62
Avoirs chez les correspondants étrangers	19 515	35 984	28 202
Emprunts et refinancement en devises BCT	- 94 000	- 65 000	- 55 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	- 80 912	- 13 163	- 41 230
Total	- 40 118	1 573	- 1 709

Note 27 : le résultat par action

Libelles	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat net (KDT)	197	1 705	938
Parts distribuables aux ADP (KDT)	-	-	-
Résultat net aux actions ordinaires(KDT)	197	1 705	938
Nombre d'actions	35 000	35 000	35 000
résultat par action	0,0056	0,0487	0,0268

4.7 NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur la situation au 30/06/2017 se présentent comme suit :

la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions sont récapitulés dans le tableau suivant :

Période	Agios(DT)
1er trimestre 2017	399
2ème trimestre 2017	516
Total	915

- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 30/06/2017 la somme de 14 792 KDT.
- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes

comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 30/06/2017 178 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions sont récapitulés dans le tableau suivant :

Période	Agios(DT)
1er trimestre 2017	7 962
2ème trimestre 2017	16 975
Total	24 937

La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 30/06/2017, un montant de 600 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir sur la société rapide recouvrement

- En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions sont récapitulés dans le tableau suivant :

Période	Agios(DT)
1er trimestre 2017	1 322
2ème trimestre 2017	1 003
Total	2 325

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité, le directeur général perçoit en outre une indemnité de présence dans les comités rattachés aux conseils d'administration

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les administrateurs n'ont pas reçu de jetons de présence pendant le premier semestre 2017.

- En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre du premier semestre 2017 de 47 KDT.

4.8 NOTE SUR L'APPLICATION DU DECRET GOUVERNEMENTAL N° 2017-268 DU 1^{ER} FEVRIER 2017, RELATIF AU FONDS DE GARANTIE DES DEPÔTS BANCAIRES :

L'article 149 et suivant de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers prévoit l'obligation des banques d'adhérer au fonds de garantie des dépôts.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

A l'état actuel des choses, la date d'adhésion des banques au fonds ainsi que les cotisations en découlant dépendent de sa constitution définitive et ne peuvent pas être anticipées. Il demeure une incertitude totale quant à la date effective de son démarrage.

A cet effet, aucune charge n'a été comptabilisée, à ce titre, au 30 juin 2017.

4.9 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 30/06/2017.

4.10 NOTE SUR LES RETRAITEMENTS DE COMPARABILITE

Les notes sur le portefeuille et des revenus y afférents ont été revues dans le but de scinder le portefeuille de la banque en portefeuille commercial et portefeuille d'investissements conformément aux paragraphes 33 et 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

*Mesdames, messieurs les Actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats – BTE*

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », au 30 juin 2017 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 018 379 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 197 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA. A ce titre, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la banque. L'étendue de cet audit ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans la note aux états financiers 4.8, et en l'absence des textes d'application, les états financiers ne prennent pas en compte les dispositions du décret n°2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie de dépôts et notamment celles de l'article 17 ayant fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0.3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de la question décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis le 19 septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F**

Ahmed BELAIFA

ECC MAZARS

**Mohamed
ELAOUANI CHERIF**